

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2025-26-013 à 2025-26-022

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté, à sa séance du 7 avril 2025, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-013, permettant exceptionnellement le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7 (2°) et 39);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-014, permettant exceptionnellement de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques exclusivement selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-015, permettant exceptionnellement de procéder à la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-016, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le site, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-017, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-018, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-019, permettant l'interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans trois ruelles localisées dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et d'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-020, autorisant le retrait des espaces de stationnement tarifé RB143, RB144 et RB145 situés sur le côté sud de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Boyer et l'avenue Christophe-Colomb, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-021, permettant le retrait de trois (3) espaces de stationnement tarifés, soit les numéros RB778, RB786 et RB787 sur le côté est de l'avenue De Chateaubriand entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2025-26-022, permettant le retrait de l'espace de stationnement tarifé RA-593 sur le côté sud de la rue Saint-Zotique Est, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-Hubert, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Lesdites ordonnances sont annexées au présent avis.

Fait à Montréal, ce 9 avril 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 9 avril 2025.

Fait à Montréal, ce 9 avril 2025.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

2025-26-013	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES
(RCA-180, articles 7(2^o) et 39)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur ces sites.
3. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-014	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-015	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est exceptionnellement permis de procéder à la fermeture de rues sur les sites identifiés à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable aux dates et aux heures indiquées à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-016	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion de l'activité énumérée dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, selon les modalités prévues dans l'annexe A, il est permis de procéder au ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet identifié à cet effet.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable à la date et l'heure indiquée à l'annexe A.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-017	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA PROPRETÉ ET SUR LA PROTECTION DU DOMAINE
PUBLIC ET DU MOBILIER URBAIN
(R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'annexe A.
4. Les organisateurs de ces événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-018	ORDONNANCE RELATIVE À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE EN 2025
-------------	---

**RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT
ROSEMONT-PETITE-PATRIE
(01-279, article 521, par. 5)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. À l'occasion des activités énumérées dans la programmation d'événements dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en 2025, il est exceptionnellement permis, pour annoncer l'événement, d'installer et de maintenir des bannières portant le nom de l'événement et des partenaires, sur les sites identifiés dans l'annexe A.

Les bannières doivent être fixées solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elles doivent être faites d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;

2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et heures de l'événement indiqué dans l'annexe A;
3. Les organisateurs de l'événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de leurs bannières.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 7 avril 2025 - No de sommaire : 1258954003

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2^o) et 39;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6
Événement : Le Printemps du livre Contenu : Favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture via des activités gratuites pour toutes et tous - Kiosques d'organismes communautaires Promoteur : Le Point Cardinal Adresse : 5675, rue Lafond, Montréal, Qc, H1X 2X6 Représenté par : Afifa Karama	350	Montage : 26 avril 2025 (9 h à 10 h) Événement : 26 avril 2025 (10 h à 16 h) Démontage : 26 avril 2025 (16 h à 17 h)		Rue Lafond entre le boulevard Rosemont et la rue Dandurand	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Événement : Festival Action Santé Contenu : Course, marche, kiosques communautaires, zones jeux et animations Promoteur : Fondation de l'Hôpital Jean-Talon Adresse : 1385, rue Jean-Talon Est, local A-104, Montréal, Qc, H2E 1S6 Représenté par : Geneviève Beaugard	350	Montage : 10 mai 2025 (6 h à 8 h) Événement : 10 mai 2025 (8 h à 16 h) Démontage : 10 mai 2025 (16 h à 18 h)	Parc du Père-Marquette et Réseau Vert	Rue des Carrières entre la rue Garnier et l'avenue Papineau et l'avenue Papineau entre les rues des Carrières et Dandurand	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Événement : Piano public Contenu : Piano public Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	5000	Montage : 14 au 16 mai 2025 (6 h à 17 h) Événement : 19 mai au 30 septembre 2025, lundi au samedi (10 h à 17 h 45) et dimanche (10 h à 16 h 45) Démontage : 1 au 3 octobre 2025 (9 h à 17 h)	Place du marché		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Échange de semis Contenu : Échange de semis auprès des citoyennes et citoyens de l'arrondissement Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Véronique Gariépy	60	Montage : 31 mai 2025 (6 h à 9 h) Événement : 31 mai 2025 (9 h à 13 h) Démontage : 31 mai 2025 (13 h à 15 h)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Pique Nique Festif 2025 Contenu : Animations, prêts d'équipements, ateliers, présentations, pique-nique communautaire Promoteur : Service des Loisirs Angus-Bourbonnière Adresse : 5350, rue Lafond, 2e étage, Montréal, Qc, H1X 2X2 Représenté par : Stéphanie Rolland	300	Montage : 7 juin 2025 (10 h 30 à 13 h 30) Événement : 7 juin 2025 (13 h 30 à 17 h 30) Démontage : 7 juin 2025 (17 h 30 à 19 h)	Parc Lafond, Plancher de danse du parc Lafond		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Grand Prix des saveurs Contenu : Spectacles, animations, prêt de scène mobile, kiosques de vente de nourriture Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	1000	Montage : 11 et 12 juin 2025 (9 h à 20 h) Événement : 12 et 13 juin 2025 (10 h à 23 h) Démontage : 13 juin 2025 (23 h à 23 h 55) et le 14 juin 2025 (9 h à 20 h) Remise en cas d'intempéries : 14 et 15 juin 2025 (10 h à 23 h)	Parc de la Petite-Italie		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Fête de quartier - Notre-Dame-de-la-Défense Contenu : Procession et festivités, animations, musique et nourriture Promoteur : La fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Défense Adresse : 6800, avenue Henri-Julien, Montréal, Qc, H2S 2V4 Représenté par : Bianca Fiorillo	250	Montage : 14 et 15 juin 2025 (14 h à 16 h) Événement : 14 et 15 juin 2025 (16 h à 23 h) Démontage : 14 et 15 juin 2025 (23 h à 23 h 55)	Parc Dante	Rue Dante entre Alma et de Gaspé, de Gaspé entre Dante et Mozart, rue Mozart entre de Gaspé et rue Drolet, rue Drolet entre rue Mozart et rue Saint-Zotique Est, rue Saint-Zotique Est entre rue Drolet et rue de Gaspé et rue de Gaspé entre rue Saint-Zotique Est et rue Dante	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 7 avril 2025 - No de sommaire : 1258954003

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2^e) et 39;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6
Événement : Fête nationale de Rosemont—La Petite-Patrie 2025 Contenu : Animations, discours, spectacles Promoteur : Fête nationale de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 6520, 35e Avenue, Montréal, Qc, H1T 3A7 Représenté par : Vincent de Grandpré	1 500	Montage : 23 juin 2025 (6 h à 12 h) Événement : 23 juin 2025 (12 h à 23 h) Démontage : 23 juin 2025 (23 h à 23 h 55)	Parc Molson		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Fête nationale du Québec à Montréal Contenu : Fête familiale, spectacle, camions de rue, kiosques, défilé, télédiffusion du spectacle et animations Promoteur : Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. et Production Duvernay inc. Adresse : 801, rue Brennan, Montréal, Qc, H3C 0G4 Représenté par : Catherine Coupal-Smith, agente de développement culturel, Ville de Montréal	50 000	Montage : 12 au 23 juin 2025 (8 h à 23 h) et 24 juin 2024 (8 h à 12 h) Événement : 24 juin 2025 (12 h à 23 h 59) Démontage : 24 au 27 juin 2025 (12 h 01 à 23 h 59)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui
Événement : Le traditionnel Défilé de la Fête nationale à Montréal Contenu : Défilé avec animation de rue et télédiffusion Promoteur : Le comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. Adresse : 801, rue Brennan, Montréal, Qc, H3C 0G4 Représenté par : Catherine Coupal-Smith	25 000	Montage : 23 juin 2025 (8 h à 23 h 59) et 24 juin 2025 (7 h à 13 h 30) Événement en fermeture de rues : 24 juin 2025 (13 h 30 à 15 h) Démontage : 24 juin 2025 (15 h à 19 h)	Parc Guido-Nincheri	Rue Rachel Est entre avenue Jeanne d'Arc et rue Molson Avenue Valois entre rue Rachel Est et rue Sherbrooke Est	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Événement : Les Samedis pour emporter Contenu : Spectacles, animations, médiation culturelle et ateliers Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	100	Montage : 28 juin, 12 juillet, 19 juillet, 23 août, 13 septembre et 20 septembre 2025 (6 h à 12 h) Événement : 28 juin, 12 juillet, 19 juillet, 23 août, 13 septembre et 20 septembre 2025 (12 h à 23 h) Démontage : 28 juin, 12 juillet, 19 juillet, 23 août, 13 septembre et 20 septembre 2025 (23 h à 23 h 55) Remises en cas d'intempéries : 16 juillet et 27 septembre 2025 (12 h à 23 h)	Parc de la Petite-Italie		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Ital Auto Fest Contenu : Exposition de voitures de collection et animations Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	4000	Montage : 6 juillet 2025 (6 h à 9 h) Événement : 6 juillet 2025 (9 h à 16 h) Démontage : 6 juillet 2025 (17 h à 20 h)	Parc Dante	Rue Dante entre Saint-Laurent et Henri-Julien (rues transversales ouvertes)	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Événement : Fête de quartier - Notre-Dame-de-la-Défense Contenu : Commémoration et célébrations des traditions culturelles du quartier, procession, animation musicale, vente et service de nourriture Promoteur : La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Défense Adresse : 6800, avenue Henri-Julien, Montréal, Qc, H2S 2V4 Représenté par : Francesco Miele	250	Montage : 9 et 10 août 2025 (14 h à 16 h) Événement : 9 et 10 août 2025 (16 h à 23 h) Démontage : 9 et 10 août 2025 (23 h à 23 h 55)	Parc Dante	Rue Dante entre Alma et de Gaspé, de Gaspé entre Dante et Mozart, rue Mozart entre de Gaspé et rue Drolet, rue Drolet entre rue Mozart et rue Saint-Zotique Est, rue Saint-Zotique Est entre rue Drolet et rue de Gaspé et rue de Gaspé entre rue Saint-Zotique Est et rue Dante	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
Événement : Ferragosto Dante Contenu : Spectacles, animations, kiosques commerciaux et participation citoyenne Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	200	Montage : 23 et 24 août 2025 (7 h à 10 h) Événement : 23 et 24 août 2025 (10 h à 23 h) Démontage : 23 et 24 août 2025 (23 h à 23 h 55)		Ruelles à l'intérieur du quadrilatère des rues Dante, Casgrain, Saint-Zotique Est et Saint-Dominique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 7 avril 2025 - No de sommaire : 1258954003

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentiement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., (RCA-180), articles 7(2°) et 39;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6
Événement : 4e édition du festival culturel Bamiléké Contenu : Spectacle, danses traditionnelles, défilés des modes des tenues traditionnelles, kiosques d'organismes et animations, vente de nourriture Promoteur : Fédération des communautés Bamilékés du Canada (FCBC) Adresse : 5315, chemin Queen Mary, Montréal, Qc, H3X 1T9 Représenté par : Nyouvop Bertin Marcel	2 500	Montage : 30 août 2025 (6 h à 11 h) Événement : 30 août 2025 (11 h à 22 h) Démontage : 30 août 2025 (22 h à 23 h 45) Remise en cas d'intempérie: 31 août 2025 (11 h à 22 h)	Parc Maisonneuve		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Concert Natalino Marchetti Contenu : Spectacle et animations Promoteur : Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon Adresse : 201, rue Saint-Zotique Est, Montréal, Qc, H2S 1L2 Représenté par : Marco Mollé	100	Montage : 1 septembre 2025 (6 h à 12 h) Événement : 1 septembre 2025 (12 h à 23 h) Démontage : 1 septembre 2025 (23 h à 23 h 55)	Parc de la Petite-Italie		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Événement : Fête de la rentrée 2025 Contenu : Animations, spectacles, kiosques, déambulations artistiques, nourriture Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue d'Iberville, Montréal, H2G 2B3 Représenté par : Isabelle Desjardins	5 000	Montage : 12 septembre 2025 (7 h à 19 h) et 13 septembre 2025 (6 h à 10 h) Événement : 13 septembre 2025 (10 h à 17 h) Démontage : 13 septembre 2025 (17 h à 23 h)	Parc du Père-Marquette	Rue Garnier entre le boulevard Rosemont et la rue De Lanaudière	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui

2025-26-019	ORDONNANCE RELATIVE À L'INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS POUR CERTAINS ACCÈS DE TROIS RUELLES LOCALISÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

- 1. Ruelle localisée au nord de la rue de Bellechasse, entre la 30^e Avenue et la 31^e Avenue***
- 2. Ruelle localisée à l'ouest de la Marconi, au nord de la rue Joseph Tison***
- 3. Ruelle localisée au sud de la rue Saint-Zotique Est, entre la rue de Normanville et la rue Chambord***

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'interdiction, dans les deux tronçons transversaux de la ruelle située au nord de la rue de Bellechasse, entre la 30^e Avenue et 31^e Avenue, de la circulation des véhicules routiers en provenance de l'approche est et ouest, au nord de la rue de Bellechasse.
2. L'interdiction, dans les deux tronçons transversaux de la ruelle située à l'ouest de la Marconi, au nord de la rue Joseph Tison, de la circulation des véhicules routiers en provenance de l'approche sud-est et nord-ouest.
3. L'interdiction, dans l'un des tronçons transversaux de la ruelle située à l'est de la rue de Normanville, au sud de la rue Saint-Zotique Est, de la circulation des véhicules routiers en provenance de l'approche nord-est.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-020	ORDONNANCE AUTORISANT LE RETRAIT DES ESPACES DE STATIONNEMENT TARIFÉS RB143, RB144 ET RB145 SUR LE CÔTÉ SUD DE LA RUE JEAN-TALON EST, ENTRE LA RUE BOYER ET L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- Le retrait des espaces de stationnement tarifés RB143, RB144 et RB145 situés sur le côté sud de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Boyer et l'avenue Christophe-Colomb.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-021	ORDONNANCE AUTORISANT LE RETRAIT DES ESPACES DE STATIONNEMENT TARIFÉS RB778, RB786 ET RB787 SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE DE CHATEAUBRIAND ENTRE LES RUES BÉLANGER ET JEAN-TALON EST
-------------	--

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- Le retrait des espaces de stationnement tarifés RB778, RB786, RB787, situés le côté est de l'avenue De Chateaubriand entre les rues Bélanger et Jean-Talon Est.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

2025-26-022	ORDONNANCE AUTORISANT LE RETRAIT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT TARIFÉ RA-593 SUR LE CÔTÉ SUD DE LA RUE SAINT-ZOTIQUE, ENTRE L'AVENUE DE CHATEAUBRIAND ET LA RUE SAINT-HUBERT
-------------	---

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)**

À la séance du 7 avril 2025, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

- Le retrait de l'espace de stationnement tarifé RA-593 sur le côté sud de la rue Saint-Zotique, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-Hubert.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement